



À la création de l'entreprise

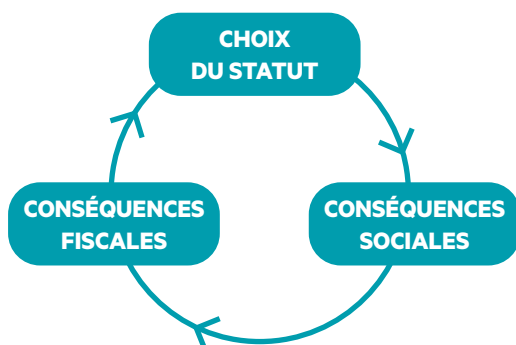
Quel statut social pour le dirigeant : salarié ou non salarié ?

Le régime social du dirigeant est fonction de la structure juridique choisie de l'entreprise et de sa fonction au sein de celle-ci (capital disponible, part de responsabilité assumée sur les biens personnels, présence ou non d'autres associés, régime matrimonial...).

Mais quelles sont les cotisations sociales liées à chaque statut ? Quelle est la productivité de ces cotisations sociales ? Et pour quelle protection sociale ?

ANALYSE DE L'EXPERT

Le statut social est lié au statut juridique de l'entreprise



SALARIÉ ET ASSIMILÉ SALARIÉ

- Gérant minoritaire de SARL
- Président de SAS ou SASU
- Président et/ou directeur de SA

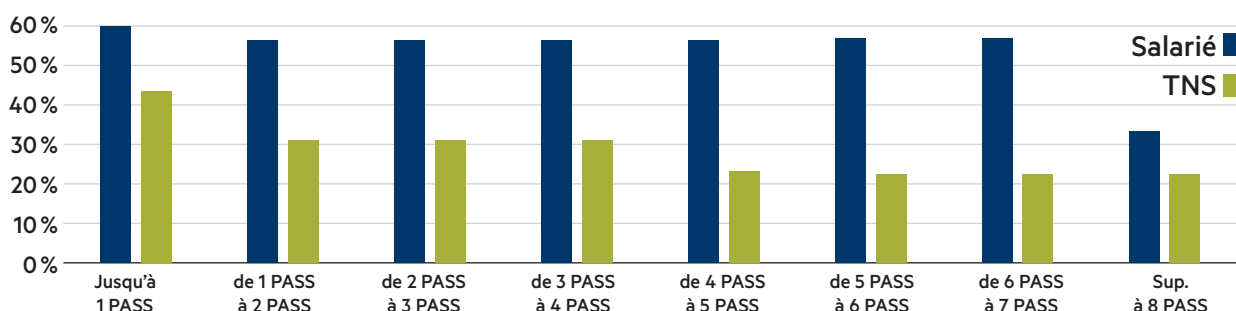


TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

- Entrepreneur individuel (dont auto-entrepreneur)
- Gérant d'EURL
- Gérant majoritaire de SARL



Quelles sont les cotisations sociales liées à chaque statut ?





La productivité des cotisations sociales

Une charge sociale est liée à un taux de cotisation qui produit des droits sociaux (c'est ce que l'on appelle "productivité des cotisations sociales"), et par une taxe sociale qui n'apporte aucun droit social.

COTISATIONS SOCIALES SALARIÉS PRODUCTIVES DE PROTECTION SOCIALE : 70 %						
Salaire brut	Charges salariales			Charges patronales		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
64 417 €						
Sécurité sociale						
Maladie				64 417 €	13 %	8 374 €
Caisse nat. Solidarité et autonomie				64 417 €	0,3 %	193 €
Vieillesse (tranche A)	43 992 €	6,9 %	3 035 €	43 992 €	8,55 %	3 761 €
Vieillesse (totalité)	64 417 €	0,4 %	258 €	64 417 €	1,9 %	1 224 €
Allocations familiales				64 417 €	5,25 %	3 382 €
Accident du travail				64 417 €	1,2 %	773 €
Aide au logement (tranche A)				43 992 €	0,1 %	44 €
Retraite complémentaire						
Tranche A	43 992 €	3,15 %	1 386 €	43 992 €	4,72 %	2 076 €
Tranche B	20 425 €	8,64 %	1 765 €	20 425 €	12,95 %	2 645 €
CET	64 417 €	0,14 %	90 €	64 417 €	0,21 %	135 €
CEG tranche A	43 992 €	0,86 %	378 €	43 992 €	1,29 %	567 €
CEG tranche B	20 425 €	1,08 %	221 €	20 425 €	1,62 %	331 €
Prévoyance article 83						
Tranche A	43 992 €	0,5 %	220 €	43 992 €	1,5 %	660 €
Tranche B	20 425 €	0,5 %	102 €	20 425 €	2,5 %	511 €
Complémentaire santé article 83		Forfait	500 €		Forfait	2 000 €
Autres						
APEC	64 417 €	0,024 %	15 €	64 417 €	0,036 %	23 €
Apprentissage/Cont. au devlpt appr.				64 417 €	0,68 %	438 €
Participation formation				64 417 €	0,55 %	354 €
CSG déductible/taxe sur salaires	66 460 €	6,8 %	4 519 €			
CSG/CRDS non déductible	66 460 €	2,9 %	1 927 €			
Cotisations salariales déductibles			12 490 €	Charges patronales		
Net imposable			53 928 €	27 493 €		
Net à payer			50 000 €	Coût global		
				91 910 €		

Cotisations sociales pour un revenu net de 50 000 € : **33 537 €**

Dont productives de droits : **23 481 € soit 70 %**

Différence = taxes sociales : **10 056 € soit 30 %**

Exemple

Le taux d'appel est fixé à 127 % au 01/01/2019 suite ANI Agirc-Arrco des 30/10/2015 et 17/11/2017 (seulement 80 % au maximum de la cotisation est donc constitutive de droits à la retraite).



COTISATIONS SOCIALES TNS PRODUCTIVES DE PROTECTION SOCIALE : 94 %				
Revenu brut	50 000 €	Montant assiette	Taux cotisations	Montant cotisations
Dont dividendes	0 €			
Charges sociales				
Assurance maladie tranche 1		43 992 €	6,7%	2 947 €
Assurance maladie tranche 2		6 008 €	6,7%	403 €
Indemnités journalières tranche 1		43 992 €	0,5%	220 €
Indemnités journalières tranche 2		6 008 €	0,5%	30 €
Allocations familiales		50 000 €	0,38%	189 €
Prévoyance invalidité DC		43 992 €	1,3%	572 €
Assurance vieillesse tranche 1		43 992 €	17,75%	7 809 €
Assurance vieillesse tranche 2		6 008 €	0,6%	36 €
RCI tranche 1		40 784 €	7%	2 855 €
RCI tranche 2		9 216 €	8%	737 €
Contribution formation prof.		43 992 €	0,25%	110 €
Total charges sociales				15 908 €
CSG				
CSG déductible		65 908 €	6,8%	4 482 €
CSG et CRDS non déductible		65 908 €	2,9%	1 911 €
Total global charges		22 301 €		
Revenu net		48 089 €		
Rémunération à déclarer	50 000 €			Coût total 70 389 €

Cotisations sociales pour un revenu net de 50 000 € : 15 908 €

Dont productives de droits : 14 876 € soit 94 %

Différence = taxes sociales : 1 032 € soit 6 %

Le comparatif de protection sociale entre le statut de salarié et le TNS

Luttons contre un a priori : c'est bien un avantage au travailleur non salarié.

- Les prestations en nature des régimes maladie ont été alignées entre salariés et non-salariés depuis le 1^{er} janvier 2001.
- La prestation Indemnité Journalière (IJ) pour arrêt de travail maladie d'un salarié est inférieure à celle d'un artisan-commerçant.

IJ salariés	IJ artisans-commerçants
50 % du revenu limité à 1,8 x le smic/365 soit 53,94 €/jour maxi	50 % du revenu limité au PASS/365 soit 65,83 €/jour maxi

BON À SAVOIR

Le meilleur statut social reste celui de travailleur non salarié (TNS)

- Moins de cotisations sociales
- Plus de cotisations productives de droits sociaux
- Meilleure protection sociale
- Un disponible supérieur



Capital décès salariés	Capital décès SSI artisans-commerçants
<ul style="list-style-type: none"> • Capital forfaitaire indépendant du revenu fixé à 3 977 € pour 2026. • Pas de majoration pour enfant à charge. • Pas de prestation en cas de décès pendant la retraite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital forfaitaire = 20 % du PASS soit 9 612 € pour 2026. • Majoration de 5 % du PASS par enfant à charge. • Prestation décès égale à 8 % du PASS si décès pendant la retraite sous certaines conditions.

La prestation décès pour un salarié est devenue inférieure à celle d'un TNS relevant du SSI avec, de plus, des majorations pour enfants à charge.
PASS 2026 = 48 060 €.

Situation du dirigeant assimilé salarié	Revenu disponible du dirigeant assimilé salarié	Revenu disponible du dirigeant non salarié (à protection sociale identique voire améliorée)	Écart de pouvoir d'achat en faveur du dirigeant non-salarié
Si 100 % de la rémunération en salarié	102 198 €	109 015 €	+ 6 817 € + réversions améliorées

BON À SAVOIR

Faites calculer un changement de statut social de salarié à un non-salarié, à protection sociale équivalente, par un expert en protection sociale.